N° 64 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Mercredi 4 Mars 1908

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 061)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 75
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75
LOCALES. . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos succursales, 50, rue Taibout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 159
A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

— Les Thomas condamnés.

OPINIONS

TACTIQUE ET DIPLOMATIE

Il serait fâcheux et vraiment déconcertant que l'on refusât au général d'Amade le loisir de « dessiner sa stratégie. » Nous autres parlementaires, à qui la tactique guerrière n'a point livré les secrets, nous nous plaisons sur la foi des assurances officielles, solennellement tombées de la tribune, à la tenir pour brillante, heureuse, riche de gloire et de résultats heureux, imminents ou tout au moins prochains.

Dédaigneuse des objurgations indiscrètes et blessantes des socialistes, la Chambre attendait avec confiance, incessamment, la nouvelle de faits d'armes nouveaux, par quoi Chaouïas et autres barbares contraindraient enfin les douceurs d'une paix civilisatrice.

Soudain, l'on nous annonce que cette stratégie, digne il y a cinq jours de Lamoricière ou de Bugeaud aurait, depuis deux jours, cessé de plaire. Vraiment, fallait-il ainsi nous enchanter, pour nous décevoir. La majorité n'avait-elle pas d'enthousiasme reconnu la valeur décisive du plan de M. d'Amade ? Ne nous sentions-nous pas tout ragaillardis à l'idée de le voir prononcer le mouvement enveloppant qu'une affluence intempestive de Marocains avait seulement permis d'ébaucher ? N'étions-nous pas rassurés en songeant que ce guerrier, aussi discipliné que hardi, n'avait fait qu'obéir scrupuleusement aux directions, aux instructions, aux ordres de son gouvernement ?

Pourtant, on le rappelle, dit-on. Ou tout au moins, on le démonte de son commandement en chef pour en investir le général Lyautey.

Certes, le général Lyautey n'est pas le premier venu. C'est un esprit avisé, circonspect ; c'est un serviteur loyal de la République ; nul plus que lui n'a le sentiment de la subordination de l'armée au pouvoir civil ; soyons sûrs qu'il exécutera lui aussi et ponctuellement, les ordres que lui transmettra le postulant de la Tour Eiffel.

Mais ces ordres où nous mèneront-ils ? M. Drude les exécutait avec une irréprochable conscience ; il n'y avait pas de balles M. d'Amade les exécutait avec une aussi scrupuleuse docilité ; c'était la pacification armée, une pacification vigoureuse, à la baïonnette...

Le général Lyautey trouvera-t-il une façon nouvelle et originale d'obéir, une solution élégante à un problème au moins délicat de discipline militaire ? Saura-t-il comprendre mieux que n'a fait Drude, saura-t-il aussi ne pas trop comprendre ? Cruelle énigme.

Rester sur la défensive, mais multiplier les contacts violents avec l'adversaire : repousser cet adversaire et le serrer de si près dans sa déroute, que l'on semble lui donner la chasse sans le poursuivre en effet... demeurer neutre dans la querelle des sultans, mais tomber à bras raccourcis sur les partisans de celui qui n'a même pas le tact de nous emprunter quelque argent ; ne pas envahir le Maroc, mais s'y installer, tel est le programme que tentent d'exécuter nos généraux.

Il faut, pour y parvenir, une souplesse d'esprit non égale : en semblables circonstances, il est aussi malaisé de savoir si l'on défère aux ordres reçus ou si on les enfreint. Il faut espérer que les entretiens du nouveau chef de notre expédition marocaine avec les chefs de notre politique lui donneront à cet égard les clartés qui firent défaut à ses prédécesseurs.

Mais faut-il vraiment pour pénétrer la secrète pensée de notre profonde diplomatie, une particulière perspicacité ? Quand la diplomatie de M. Delcassé nous mit en main le blanc-seing marocain, nous n'avons pas voulu, ou pas su, ou pas pu le remplir. Mais de ce renoncement à de vastes projets, aucune nous garde encore quelque coin de l'âme, non seulement un souvenir déçu, mais je ne sais quel espoir d'un heureux retour des hommes et des choses ?

Serions-nous par hasard en train de monnayer le plan de l'ancien ministre et d'escompter en détail, par coupures imperceptibles, la valeur énorme qu'il nous avait fait endosser ? Comme nous l'a dit M. Etienne, ces droits que l'on nous contestait, ne sommes-nous pas occupés à les faire surgir, dans leur évidence codéenne et sanglante, et l'Europe ne sera-t-elle pas tenue un jour de « reconnaître notre mérite » à nos efforts et à nos sacrifices ? Et s'il faut nous résigner à n'être point les maîtres du Maroc, n'obéirons-nous pas du moins d'être les maîtres au Maroc ?

C'est là de la politique. C'est même une politique, sous l'apparente incohérence des faits, elle traduit une tendance réfléchie, révèle un but prémédité. Reste à savoir si les moyens dont elle recourt trompent qui que ce soit. Reste à savoir surtout si le malaise ressenti par les députés, si les ragaillardissements d'intéressés si bruyants jusqu'ici est fait de tolérance devenue cordiale ou de convoitises clandestinement satisfaites. « L'acte d'Algésiras n'est pas éternel », nous disait M. Etienne. Que n'éprouve évidemment pour lui qu'une médiocre sympathie. Est-on bien sûr que les circonstances qui l'ont fait naître ne se reproduiront pas ? et que, pour avoir espéré plus de liberté qu'il ne nous en donne, nous ne regretterons pas cette qu'il nous accordait ?

Les déclarations du gouvernement, les crises du jour vues par la Chambre ne changent pas les événements. Ils sont assez graves, demeurant assez obscurs, pour que nous ne laissions pas nos appréhensions et nos inquiétudes ; nous souhaitons vivement que l'avenir ne démontre pas qu'elles étaient tout aussi fondées que certains sarcasmes et que certains silences.

T. STEEG,
Député.

La Politique

Un des plus vieux et des meilleurs organes de la démocratie, un de ceux qui livrèrent avec le plus d'ardeur, en des temps difficiles, le bon combat républicain, le Rappel, vient de reconstituer sa rédaction politique.

A sa tête, prend place le sénateur Delpech ; près de ce vaillant défenseur de nos principes, l'aperçois MM. Monis, Puech, Gauthier, dix autres, dont les noms sont entourés de la confiance publique.

Cette transformation dépasse les limites d'un simple fait du journalisme quotidien. Le Rappel publie, en effet, un article-programme dans lequel il déplore l'espèce de confusion, d'imprécision, qui caractérise l'action de la majorité parlementaire. C'est l'indication d'un effort discipliné, en vue de rendre à cette action son énergie et sa logique.

Il est exact que nous n'avons plus la sensation nette de ce que nous faisons. Nous marchons au pêlé bonheur, au hasard du jour, sans direction certaine, et nous suivons les événements au lieu de les prévoir. C'est un peu le chaos, et c'est d'autant plus fâcheux, que les intentions sont excellentes.

Il faudrait avoir une ligne de conduite déterminée et rendre au pays le sentiment que ses députés savent ce qu'ils veulent et auront assez de persévérance pour parvenir à leur but.

Le Rappel ne fait donc qu'exprimer l'avis d'une foule de républicains radicaux, un peu mécontents de constater qu'après une brillante période d'activité, un affaissement s'est produit, qu'on ne saurait trop regretter.

Il faut que cela change, dans l'intérêt de notre parti, qui est, en somme, celui de la démocratie française.

Henry FAGOT.

LE CONGRES DE MARSEILLE

Les Socialistes Indépendants

L'unité intérieure. — La solidarité avec les groupes de gauche

Marseille, 3 mars.

Le Congrès vient de terminer ses travaux. On ne saurait lui imputer la précipitation, la hâte louable qu'il a eue d'aboutir. S'il est en avance de vingt-quatre heures sur l'horaire prévu, rendons-lui cette justice qu'il a épuisé tout son ordre du jour.

Le président de sa dernière séance, M. Collard, avait quelque raison de louer, en terminant, son esprit de décision et de méthode. Il a constamment affirmé son horreur des paroles inutiles.

Impôt sur le revenu, retraites ouvrières, statut des fonctionnaires, etc., il a prononcé sur toutes ces questions, sans préjudice des problèmes qui intéressent plus spécialement son idéal particulier.

Il est vrai qu'en matière de politique générale, les socialistes indépendants se tiennent jalousement à une méthode qui paraît bonne. Les congressistes ont retenu les conclusions du rapport de M. Carnaud et les exhortations de M. Collard ; avec eux, ils ont affirmé que toute surenchère est néfaste, et, comme eux, ils se sont en définitive ralliés aux conclusions qui sont celles de Bloc du gouvernement.

Il n'est pas jusqu'à la minorité qui n'ait finalement reconnu l'inutilité des solutions extrêmes. Elle a, elle-aussi, et M. Collard le lui a publiquement félicité les doctrinaires de la veille d'avoir mis leur point d'honneur à ne pas copier les outranciers de l'unification.

Somme toute, trois résolutions surgissent des débats d'aujourd'hui, et toutes sanctionnent l'accord des militants et des élus. Tout d'abord, on a décidé qu'à l'avenir, les élus se réclameront du parti auraient voté délibérément dans les Congrès des socialistes indépendants. Puis, à propos de la modification du règlement, M. Lepert, au nom de la Fédération de la Seine, a fait adopter une motion qui interdit aux Congrès de passer et dépenser inutilement leur temps à contrôler et critiquer les élus.

Ainsi, d'une part, les représentants du peuple sont libérés des sauppoumoussées formalités que l'on mettait jusqu'alors à leur adhésion, d'autre part l'on est bien, pour eux, d'être, en quelque sorte, les « Tibes de Tiara » offertes en holocauste aux ordres défiants et moroses.

On leur a fait plein crédit et sur la question même de l'indemnité parlementaire il est et demeure entendu que leur contribution aux dépenses du parti est et demeure facultative et que leur groupe est seul maître d'en fixer le quotité.

Il convient de remarquer que la plus complète liberté d'attitude est laissée aux parlementaires. Ces indications ont leur importance au lendemain du jour où, par la bouche de M. Carnaud, le groupe de droite affirmait sa haine de la surenchère et sa volonté d'apporter un concours loyal et permanent à l'œuvre réformatrice de la majorité républicaine.

Accord complet des militants et des élus. Accord non moins exprès de ceux-ci et de la majorité, tout comme tout, en qui regarde les débats du Congrès de Marseille. C'est l'unité intérieure définitive, c'est la solidarité du groupe socialiste français et les groupes républicains de gauche. A vos drapeaux, les socialistes indépendants !

LA GUERRE AU MAROC

LE GOUVERNEMENT DÉCIDE L'ENVOI DE 4.000 HOMMES A CASABLANCA

Le général Lyautey et M. Regnault partent en mission

Au Conseil des Ministres

Le général Lyautey et M. Regnault envoyés en mission à Casablanca et à Oudjda

Paris, 3 mars.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières. Il s'est principalement occupé des affaires du Maroc. Il a donné son approbation aux mesures qui avaient été concertées dans les conférences préparatoires que les ministres spéciaux avaient eues ces jours derniers avec le général Lyautey et M. Regnault. Voici la note qui est communiquée à ce sujet :

« En raison de la connexité des questions posées à Casablanca et sur la frontière algéro-marocaine, le général Lyautey, commandant la division d'Oran, et M. Regnault, ministre de France au Maroc, sont envoyés en mission à Casablanca et à Oujda.

« Ils étudieront les mesures destinées à préparer d'une manière précise les conditions d'organisation de la police confiée à la France et à l'Espagne à Casablanca et prévue, en ce qui concerne Oujda, par les accords spéciaux de la France et du makhzen. »

Le caractère de la mission

Voici quelques indications qui compléteront cette note et en préciseront la portée.

Tout d'abord nous devons dire que le général d'Amade reste seul chargé de la direction des opérations militaires et que la mission du général Lyautey n'influe en rien sur la situation du commandant du corps expéditionnaire.

Le Conseil s'est déterminé à envoyer conjointement au Maroc le général Lyautey et M. Regnault par cette raison que les diverses questions marocaines ne peuvent être envisagées séparément et qu'il faut une unité complète de vues pour l'étude et la solution des divers problèmes qui s'imposent à nous.

Il y a répercussion réciproque de Casablanca à la frontière algéro-marocaine, ainsi que le montrent les derniers événements. On a vu en effet que pendant qu'il prêchait la guerre sainte dans l'intérieur du Maroc, le prétendant Moulaï Hafid s'efforçait de provoquer une agitation dans notre extrême sud oranais. Il y a donc nécessité de coordonner notre action à l'intérieur du Maroc avec celle sur notre frontière oranaise.

La mission que le général Lyautey et M. Regnault vont remplir sera essentiellement temporaire, et lorsqu'elle sera terminée, tous deux reviendront à Paris pour présenter leur rapport et leurs conclusions au gouvernement.

Ajoutons que le général Lyautey qui approuve complètement la direction donnée aux opérations militaires par le général d'Amade, va étudier le moyen de compléter l'action du corps expéditionnaire par l'organisation d'un service de renseignements analogue à celui qu'il avait institué dans la région des Beni-Snassen et dans l'extrême sud oranais.

Enfin il convient de noter que la note communiquée, par l'allusion qu'elle fait à l'organisation de la police à Casablanca, marque une fois de plus le caractère essentiellement temporaire de l'expédition en cours, en faisant entrevoir l'organisation qui doit être instituée après la pacification complète de la Chaouïa.

Les renforts

Le Conseil des ministres a approuvé ensuite les mesures prises pour renforcer le corps expéditionnaire. Il a été décidé que les renforts comprendraient :

2 bataillons de tirailleurs sénégalais à 600 hommes, soit 1.200 hommes.

3 bataillons à 800 hommes pris à raison de 2 en Tunisie et 1 à Constantine, soit 2.400 hommes.

Un escadron de cavalerie.

Une section de mitrailleuses sur roues qui va être expédiée de Saint-Etienne.

Une batterie d'artillerie.

Les tirailleurs sénégalais, dont l'envoi avait été prévu, sont prêts à partir et vont être embarqués sur le transport « Gironde ».

L'effectif total des renforts s'élève au total à 4.000 hommes environ. Le corps expéditionnaire comprend en ce moment 9.000 hommes ; de sorte qu'après l'arrivée des renforts, le général d'Amade disposera de 13.000 hommes.

Il convient de dire que le général d'Amade n'avait pas sollicité l'envoi de ces renforts. Le gouvernement en les lui envoyant a été mû par cette considération qu'il importait que les colonnes puissent alternativement se reposer sans imposer d'arrêt à l'exécution du plan que le général d'Amade poursuit avec une inlassable activité.

Les tirailleurs sénégalais

Ainsi que nous le disions plus haut, deux bataillons de tirailleurs sénégalais partiront prochainement pour Casablanca.

Ce corps, créé par décret du 21 juillet 1857, fut organisé en 1889 et en 1903. Son recrutement s'opère par voie d'engagements et de rengagements parmi les indigènes du Sénégal. Les actes d'engagement sont dressés en présence d'un capitaine et d'un interprète qui explique à l'indigène les conditions de son engagement et de deux militaires indigènes qui lui servent de témoins.

Les musulmans prêtent serment de fidélité sur le Coran.

On sait les grands services que les tirailleurs sénégalais ont rendus en Afrique occidentale, depuis Faidherbe jusqu'à ces derniers temps. Ils ont été du plus grand secours dans toutes les campagnes qui ont abouti à la pacification du Soudan et à la destruction des bandes commandées par Ahmadou et Samory, les grands faiseurs d'esclaves. Médiocres tireurs, ils rachètent ce défaut par leur sobriété, leur dévouement à leurs chefs blancs, leur résistance à la fatigue, enfin par un courage à la fois naïf et intuitif.

Ces troupes qui à l'origine formaient dix compagnies réparties en deux bataillons, comprennent à l'heure actuelle quatre régiments et sept bataillons autonomes.

Si nous en déduisons le 3e régiment, qui se trouve à Madagascar, il nous reste comme troupes indigènes en Afrique occidentale les 1er et 4e régiments, en garnison à Dakar ; le 2e à Kati, et un bataillon dans chacune des villes suivantes : Zinder, Tombouctou, Conakry, Libreville, Brazzaville, Fort-Lamy (Tchad) et Grand-Lahou (Côte-d'Ivoire).

L'ensemble de ces régiments et bataillons donne 34 compagnies, 1 compagnie par régiment étant montée.

Les effectifs totaux comprennent : officiers français, 205 ; cadres français, 613.

Officiers indigènes, 54 ; sous-officiers, caporaux et soldats indigènes, 8.100 hommes.

La marche en avant du général d'Amade

Paris, 3 mars.

Le général d'Amade télégraphie du bivouac de Koudia-Sidi-ben-Sinan, 2 mars, que les troupes ont bivouaqué à Sidi-ben-Sinan. Les Ziaïdia s'étaient retirés avec leurs troupeaux dans les forêts de chênes-liège du Nord-Ouest.

La colonne du Tiras a effectué des reconnaissances rayonnant autour de notre stationnement. La colonne du littoral a poussé ses détachements jusqu'à 16 kilomètres au Sud du bivouac. Les colonnes n'ont rencontré aucune résistance sérieuse.

De Ber-Rechid, on signale le retour à Settat de la mehalla de Moulaï Hafid.

Moulaï-Hafid menace d'occuper Mazagan

Tanger, 3 mars.

Moulay-Hafid a écrit à plusieurs consuls pour leur faire savoir qu'il avait l'intention d'occuper la garnison aziziste de Mazagan et les prier de faire sortir la mehalla afin qu'il puisse la battre, sinon il viendrait la chercher jusqu'à Mazagan. Et dans ce dernier cas, il consulte la population de ne pas sortir enfermée pendant vingt-quatre heures, de ne rien craindre, de ne pas intervenir.

Le gouverneur d'Azemour a fait placer deux canons sur la citadelle de la ville pour, dit-il, tirer sur le « Gallia », au cas où ce croiseur s'aviserait de venir de nouveau mouiller devant cette ville.

On annonce de Marakech que les Sraghna et les Rehamma auraient chassé les chefs que leur avait envoyés Moulay-Hafid. Le caïd des Demnat se serait séparé de la cause hafidiste.

L'ATTAQUE DU TRAIN 16

Une confrontation plutôt orageuse...

Etampes, 3 mars.

Hier après-midi, M. Germain a procédé à une confrontation générale des inculpés et des témoins dans l'affaire de l'attaque du train de Toulouse.

Le matinée avait été consacrée à la déposition de M. Acklé, qui tient, 1, rue Chénier, l'hôtel meublé où habitait Roche à l'époque où fut commis l'attentat contre le train 16, et à celle du compagnon de chambre de bandit, le canaïeli Calbet.

Tous deux ont déclaré que Roche n'avait pas paru à l'hôtel les jeudi 21 et vendredi 22 novembre. Ce n'est que pendant midi, qu'il se présenta au bureau. Il semblait inquiet.

« — Je viens, dit-il à M. Acklé, chercher ma valise, car je suis obligé de partir »

Comme il lui devait de l'argent, le logeur ne lui laissa emporter que quelques chemises. Depuis lors, il ne le revit plus.

Les complices en présence

A deux heures de l'après-midi, Albinet, la barbe rasée et le visage rassérené, fut conduit — par le souterrain faisant communiquer la prison avec le palais de justice — dans le cabinet du juge d'instruction. Charlot vint le rejoindre au bout de quelques minutes.

Pressés de questions, tous deux affirmèrent, sans se troubler, ne pas se connaître, et ils démandèrent le plus sérieusement du monde à M. Germain s'il comptait leur rendre bientôt la liberté.

Pour toute réponse, le juge d'instruction envoya chercher Roche, détenu aux postes, pour qu'on le mettre en présence avec ses deux prétendus complices.

Mais, ce moment réunis, entre Albinet et Charlot, MM. Germain, Mennier, greffier du tribunal ; Urbain Gohier, défenseur d'Albinet, et Me Louis, maître d'Etampes, conseiller général, avocat de Roche, qui, en l'absence du défenseur de Charlot, retenu en province, assistait également ce dernier.

Sur le seuil, Roche s'arrêta. Tendant le bras et désignant du doigt le pseudo-Leray, il dit d'une voix ferme :

— C'est Albinet. Nous sommes venus plusieurs fois ensemble à Etampes.

Devant cette accusation formelle, Albinet bondit. Blême de rage, les traits crispés, il voulut se précipiter sur son complice, mais les gendarmes le contraignirent à se rasseoir.

— C'est faux, il ment... hurla-t-il.

— Non, je dis la vérité, je le jure, reprit Roche.

Albinet ne répliqua pas. Par un effort de volonté vraiment surprenant, il avait repris toute son assurance et simulait une indifférence absolue.

Roche poursuivit :

— Je ne connais pas l'autre inculpé, mais Albinet a le tour de s'entêter. C'est lui qui m'a proposé le « coup » d'Etampes. J'ai même consenti à l'accompagner pour visiter les lieux, mais au dernier moment j'ai eu peur. Par qui Albinet m'a-t-il remplacé ? Je l'ignore.

A son tour, Charlot parla. Il fut bref :

— J'ai vu pour la première fois Leray et Roche dans le cabinet de M. le juge d'instruction, dit-il. Je ne suis pour rien dans cette affaire, et j'ose espérer que mon innocence ne tardera pas à être définitivement établie.

Les témoins défilent

La demie de trois heures venait de sonner quand fut introduit M. Conan, l'ouvrier boulanger qui prit son repas au restaurant Charruel, à une table voisine de celle occupée par le trio. Il se montre très affirmatif et reconnaît Leray.

— Je suis certain de ne pas me tromper, dit-il. C'est même lui qui a soldé l'addition.

L'ancienne bonne du restaurant, Marie-Catherine Chassaing, qui servit les malfaiteurs, confirme la précédente déposition. Leray-Albinet, Charlot et Roche sont bien les clients qui vinrent lors de l'attentat chez M. Charruel.

Le restaurateur, lui, est moins catégorique, surtout en ce qui concerne Albinet, il n'ose se prononcer...

— C'est Marie Chassaing, explique-t-il, qui les a servis ; elle les a mieux vus que moi, car c'est à peine si j'ai pris garde à eux.

M. Germain entend ensuite M. Thullier, l'ancien tenancier du bar de la rue du Bleder, où Roche et Charlot venaient fréquemment jouer aux cartes.

Roche et Charlot reconnaissent sans hésiter, ou disent ne pas se connaître, puisqu'ils étaient, depuis plusieurs années, les clients de mon établissement. Roche avait même gravé son nom dans le marbre d'une table...

M. Thullier ajoute que, vers le 15 novembre, ces deux individus vinrent, un soir, avec un nouveau compagnon ; ils s'entretinrent à voix basse et ne restèrent que quelques minutes dans le débit.

Tel est le résumé de cette confrontation générale sur laquelle M. Germain fondait de grandes espérances.

Il ne reste plus maintenant qu'à arracher des aveux au redoutable récidiviste.

TOUS CONDAMNÉS !

LE VERDICT contre la bande Thomas

Limoges, 3 mars.

Ce matin, à l'ouverture de l'audience, le président déclare que les débats sont clos.

— Antony Thomas, demande-t-il, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

— Messieurs, répond l'accusé d'une voix forte, j'ai encore ceci à déclarer : c'est que je revendique la pleine et entière responsabilité de mes actes. A cette dernière minute, je proclame l'innocence absolue de mon frère et je demande à MM. les jurés toute leur indulgence pour mon co-accusé Faure.

Les autres accusés déclarant n'avoir rien à dire, à l'exception de Faure qui implore la clémence du jury à cause de sa femme et de ses enfants, le jury se retire pour délibérer à huit heures un quart.

Pendant la suspension d'audience, Antony Thomas apposa sa signature et la date de cette dernière audience sur un nombre incalculable de cartes postales illustrées représentant la chasse d'Ambazac et en photographie.

Dans la salle, on s'arrache l'autographe de Thomas.

La délibération du jury a duré une heure et demie. Antony Thomas est reconnu coupable de tous les vols mentionnés dans l'acte d'accusation avec les circonstances aggravantes qui les accompagnent.

François Thomas n'est jugé coupable que du vol de tout ce qui a été pris à la chèvre d'Ambazac. Le verdict du jury est affirmatif sur tous les chefs d'accusation en ce qui concerne Faure. Enfin Dufay est reconnu coupable de complicité par recel de tous les vols reprochés à Antony Thomas. Les circonstances atténuantes sont accordées à tous les accusés, à l'exception d'Antony Thomas.

La cour prononce les peines suivantes :

Antony Thomas, six ans de travaux forcés et restitution à de Lannoy de 22 000 fr. ; François Thomas, deux ans de prison ; Antoinette Faure, deux ans de prison ; Michel Dufay, deux ans de prison et restitution à de Lannoy de 800 francs.

La cour ordonne la restitution à l'Etat des objets volés.

* *

Pour le maintien de la peine de mort

Le vote suivant a été adressé à la fin de la séance, au président de la session :

Les soussignés jurés ayant siégé à cette session, unanimement leurs voeux à ceux, déjà en nombre, formulés pour les Tribunaux judiciaires, pour le maintien de la peine de mort dans le code pénal.

ATTENTAT A CHICAGO

Un anarchiste tente d'assassiner le chef de la police après avoir tué le fils et le cocher de celui-ci

Chicago, 3 mars.

Un anarchiste a pénétré dans le domicile particulier du chef de la police, M. Shippy, et tué à coups de revolver le fils de M. Shippy, ainsi que le cocher du chef de la police, puis a tiré sur M. Shippy et blessé ce dernier grièvement. M. Shippy lui a rendu le coup.

L'anarchiste sorti dans M. Shippy, au moment où le fils était assis avec son père dans l'une des chambres. Il venait de M. Shippy une lettre, et, presque au moment où le jeune ci commençait à la lire, l'anarchiste fit un revolver et tira sur le fils qui s'effondra. Le père engagea aussitôt un corps à corps avec l'agresseur. Le cocher, entendant le coup de feu, accourut au secours de son maître.

Au moment où il entrait dans la chambre, le cocher essuya deux coups de feu de l'anarchiste qui venait de se dégager du fils. Le malheureux M. Shippy, et tomba mort. M. Shippy empoigna alors de nouveau son agresseur, qui, tirant un couteau, le blessa à la main. Enfin, M. Shippy réussit à saisir son propre revolver et fit feu jusqu'à ce que l'anarchiste fût tombé mort.

On croit que cette agression est due au ressentiment des anarchistes pour l'activité déployée par la police à l'occasion de l'assassinat dont a été victime un prêtre, le 1er mars, le 23 février à Denver. Immédiatement après l'assassinat de Denver, la police découvrit une piste à Chicago. La police constata que phieurs socialistes avaient reçu des lettres de menaces. Hier, pendant que se célébrait les obsèques du P. Lee à Paterson, dans le New-Jersey, la police avait dû exercer une surveillance spéciale sur les églises catholiques de Chicago.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— Le conseil des ministres a décidé la dissolution de deux Chambres d'un nouveau conseil de 1 arrondissement et dont les départements ont été [illegible] la mandatoire. Ce crédit sera alloué [illegible] aux personnes victimes de l'incendie et [illegible] bagnes, à la réparation des ouvrages [illegible] lique.

— Mme Anna Gould, qui [illegible] Paris, pourrait donner à Paris, du [illegible] Verdun, pour [illegible] Ville-d'Avray, [illegible] Le Conseil municipal de Verdun [illegible] complotent.

— Le capitaine en [illegible] vient d'avoir trois [illegible] de mourir à Toulon. A l'âge de 47 ans, il était le dernier survivant de l'équipage de « La Belle Poule » qui ramena, en 1841, de Sainte-Hélène en France, la dépouille de Napoléon Ier. Le [illegible] fut alors à Napoléon Ier, qui le fit [illegible] « La Belle Poule ». Il était [illegible] commandant [illegible] ville.

— A Azzaro, le bac qui fait le service [illegible] l'Oued a chaviré. Il y a [illegible] terre de sa chaîne de sauvetage. Sur les six personnes qui se trouvaient dans l'embarcation, deux ont été noyées.

— A la suite d'une polémique de presse au sujet de la campagne électorale pour les prochaines élections municipales, un duel eut lieu hier matin entre M. Clémenceau, sénateur de la Seine, et M. Clément Lévy, conseiller général socialiste. Deux balles ont été échangées sans résultats.

ETRANGER

— La police de San-Remo vient d'arrêter trois voleurs internationaux, dits « rats d'hôtels », bien connus de la police française et ayant commis des méfaits dans la France. Un « rats d'hôtels » avait suivi depuis Berlin un personnage qui se rendait à San-Remo et en quelques villes [illegible] conduit au même hôtel que lui.

— Le capitaine von Buchen, qui assassina à Allenstein le commandant Von Schlemmer, sur l'instigation de sa femme, s'est suicidé dans sa prison. Il a profité d'un moment d'inattention du gardien pour se couper la gorge avec un morceau de couteau de table qu'on venait de lui donner pour le repas du soir. Le capitaine devait comparaître devant le conseil de guerre dans le courant du mois de mars.

LE MARDI-GRAS

A LILLE

Plus d'un, qui [illegible] l'arrivée du Mardi-Gras, en [illegible] ce, voyait tomber, hier soir, une neige fine et froide. Pourtant, pour le Mardi-Gras, l'Opinion [illegible] Lille.

Il ne plut pas. Un soleil splendide, au contraire, brilla, séchant les pavés, attiédissant les orteaux un peu en beaucoup [illegible] tous également frigés d'avoir dormi sous [illegible] et, [illegible] de la [illegible] du loueur. Les masques furent assez [illegible] breux. Il y en avait pour tous les goûts. Les uns allaient par bandes, dansant, [illegible] chantant des « [illegible] », les autres permanent solitaires et gravaient leurs [illegible] masques.

Mais les beaux masques se comptaient.

Parfois, au milieu des loques, passait la jupe claire et soyeuse de quelque [illegible] au loup noir, cheveux sur le dos, [illegible] au poing, mais c'était rare et l'on se [illegible] nait pour considérer cette exception. On se retournait, on [illegible] de se retourner, car la foule, à certains moments de la journée, fut très dense et il est très [illegible] ficile, rue Faidherbe en particulier, de [illegible] autre chose que se laisser porter, [illegible] comme une [illegible].

Ce fut l'habituelle foule, [illegible] pluie de confetti, [illegible] fleurs, [illegible] farouchements, des [illegible] et des rires.

Et, sur la place de Théâtre, [illegible] Mardi-Gras [illegible] [illegible] agréable distraction. [illegible]